

guère pu refuser. Les autres honorables députés partagent, j'en suis sûr, mon attitude à cet égard, car la dignité du Parlement exige que nous acceptions.

M. MAURICE HARTT (Cartier) : J'espère sincèrement que l'honorable préopinant se remettra de cet immense effort et qu'il retrouvera ses forces; je lui souhaite également longue vie, afin qu'il nous régale de nouveau de ses profonds exposés intellectuels sur les questions sociales, exposés qui lui paraissent sans doute très lucides mais qu'il nous est impossible de suivre.

M. ROSS (St. Paul's) : Je ne m'attendais pas que vous en fussiez capable.

M. HARTT : Un à la fois, messieurs, je vous en prie; je vous écoute. Il y a une semaine, le premier ministre (M. Mackenzie King) a présenté à la Chambre une motion tendant à instituer un comité parlementaire chargé d'enquêter sur les causes de la récente augmentation du coût de la vie. Depuis lors, nous avons écouté aussi patiemment et aussi attentivement que possible une série de discours violents sur lesquels j'aurais quelque chose à dire s'il m'était permis de critiquer. J'espère, toutefois, que la Chambre se montrera aussi indulgente à mon égard que je le suis envers elle en m'abstenant de censurer tant le fond que la forme des discours en question.

J'admets, cependant, que nous avons entendu quelques discours intéressants, entre autres, celui de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) à qui je songe en ce moment. Comme il sait que je suis l'un de ses admirateurs, il ne s'étonnera pas de mon compliment.

On a tiré de multiples exemples de la vie du cirque. Certains, de notre côté de la Chambre, ont rappelé qu'il ne convenait pas de monter deux chevaux à la fois. Réflexion très profonde. Chez les honorables vis-à-vis, d'aucuns ont fait observer que les chevaux ne devaient pas courir en sens opposés. Ils ont également cité la célèbre maxime de Barnum : On peut berner les gens pendant un temps... Je regrette que le grand sociologue (M. Rowe) qui s'appuie sur l'autorité de Barnum ne soit pas à son siège. Il ne se rend sans doute pas compte de la lumière qu'une telle énormité jette sur le problème à l'étude. On a menacé de déclarer une grève sur le tas et de mettre les gens à la porte. Un ministre du culte nous a seriné sur un rythme de boogie-woogie : "Open the Door Richard" et "You Can Have Her; I Don't Want Her; She's Too Fat For Me". Il aurait pu ajouter avec autant d'à-propos : "bungle, bungle, bungle; I don't want to leave the jungle".

[M. Ross (St. Paul's).]

Nous avons écouté ces orateurs dans l'espoir qu'ils se noieraient dans les flots de leur éloquence ou qu'ils finiraient par proposer une solution définitive, complète et pratique, mais en vain. Leurs objections se rangent en trois catégories. L'opposition officielle réclame un comité plus nombreux et plus efficace, autorisé à soumettre un rapport et des vœux. Elle veut aussi que les organismes de l'Etat enquêtent sur la hausse du coût de la vie. Un honorable député a prétendu qu'un bon remède serait de supprimer la taxe de vente. Cependant, le *Financial Post* a démontré combien désastreuse pour l'économie du Canada serait l'adoption d'une telle mesure.

Tout comme mes honorables préopinants, je puis bien me poser la question : Quel avantage y aurait-il à la formation d'un comité plus nombreux et plus efficace, qui aurait le pouvoir d'exprimer des vœux? Ils ne connaissent pas la teneur du bill qui sera présenté; ils ne sont saisis que de la motion du Gouvernement tendant à la formation d'un comité d'enquête sur la cause immédiate, la cause réelle de l'augmentation des prix.

M. FRASER : Quel bill doit-on présenter?

M. HARTT : Un seul à la fois; si l'un parle, tous les autres le suivent.

M. FRASER : Quel bill doit-on présenter?

M. HARTT : Le bill prévoyant la formation du comité.

M. GRAYDON : Il n'y a pas de bill.

M. HARTT : Tous ont parlé d'après des suppositions et des conjectures; ils ont circonscrit les pouvoirs du comité qui doit être formé. Ils supposent ce qu'ils ignorent et cherchent à deviner les intentions du Gouvernement. Aucun député des partis de l'opposition ne peut dire quelle ligne de conduite adoptera le comité, mais tous la critiquent.

M. FRASER : Présentera-t-on un projet de loi? Nous n'en savons rien, et les honorables députés qui appuient le Gouvernement ne le savent pas davantage, je crois.

M. HARTT : Lorsque la Chambre aura adopté la motion, comme elle n'y peut manquer, le Gouvernement sera autorisé à constituer le comité, avec les pouvoirs qu'on lui attribue. C'est ce que j'ai voulu dire.

M. FRASER : Mais il n'est pas question d'un bill.

M. HARTT : Ce projet équivaut à un bill; il équivaut à une loi.

M. FRASER : Mais il n'y a pas de bill.